

NAO : cette année, il faut faire un post mortem...

J'ai fait un rêve étrange et pénétrant, d'une NAO inconnue, et que j'aime, et qui n'est chaque fois ni tout à fait une autre, ni tout à fait la même....

Et oui, comme tous les ans, les NAO reviennent, les revendications salariales aussi, toujours la même chose et toujours un peu différentes, à cause de l'impact du contexte, bien-sûr !

Cette année, quel rôle va jouer l'inflation réelle 2023 et l'inflation projetée 2024, ou encore le rôle de la perception que chacun a de son pouvoir d'achat, les conséquences des évolutions des plafonds de la sécurité sociale, du résultats des élections des nouvelles IRP... Enfin et surtout, il va falloir mesurer les conséquences des négociations de l'année dernière : le montant versé en prime Macron, la "rerépartition" de la part patronale et salariale sur les mutuelles, le travail sur la restructuration des accords d'intéressement, les résultats des clauses de revoyure, l'impact du marché de l'emploi sur tel ou tel métier...

Ce sont les réponses à ces questions qui vont impacter lourdement vos NAO 2024.

Donc, il s'agit cette année de faire ce qui se fait rarement: **un post mortem des mesures prises l'année dernière**. Ce post mortem est vital, *-je sais c'est paradoxal-* , pourquoi ?

D'abord, si le narratif de votre négociation 2024 est écrit comme la suite des négociations 2023, cela donne de la cohérence et favorise la confiance avec les partenaires sociaux.

Ensuite, cela permet de valider certains points positifs sur lesquels vous vous appuyerez, (les promesses tenues) et d'anticiper les points de critiques éventuelles pour les préempter.

Enfin, cela permet la remise en perspective et la remise en cause des décisions passées, donc cela ouvre le champ d'une négociation qui n'est plus sédimentaire, (couches d'avantages après couches d'avantages) mais qui rebat les cartes, se réinvente chaque fois et permet à votre structure salariale d'évoluer et de s'adapter.

Par exemple : la prime Macron avait été mise pour compenser une perte de pouvoir d'achat ponctuelle de 2023 et en l'absence d'outil de partage de la valeur. Cette prime se justifie t'elle cette année ?

Autre exemple : les augmentations générales ont été remises au goût du jour de 2023 à cause de l'inflation. Sont-elles encore justifiées dans notre entreprise au regard des augmentations individuelles qui ont été poussées par le marché ?

Il ne s'agit pas ici d'une volonté de remise en question de tous ce qui a été fait, mais d'acquérir une bonne hygiène de négociation qui embrasse l'ensemble des sujets pour rester créatifs et trouver des

solutions consensuelles dans un environnement qui est extrêmement contraint : pas de visibilité et crainte de l'avenir, budgets mal maîtrisés, etc.

Enfin, ce travail est clé, la qualité des NAO pèse lourd dans ce que nous appelons chez MCR l'excellence sociale, qui elle-même est le ciment fondamental de la performance de l'entreprise.

Donc, bonnes NAO 2024 et au plaisir de vous accompagner.

Frédéric Bonneton

CEO

MCR Groupe

fbonneton@mcr-consultants.com

06 09 66 92 55